Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 31 (1994)

Heft: 1183: Passions

Artikel: Le capitalisme? Oui, mais pour tout le monde

Autor: Kappeler, Beat

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1009571

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le capitalisme ? Oui, mais pour tout le monde

Beat Kappeler

Voir l'inauguration d'une bourse à Moscou, l'eau bénite et l'encens du patriarche répandus sur de jeunes capitalistes émus, c'est une des fortes expériences que nous a réservées la fin du XX^c siècle. Mais entendre dire dans les capitales de l'ancien Ouest libre que le système du marché a triomphé n'est que la moitié de l'hymne qu'il faut entonner.

Car le système de l'économie libre fonctionne en deux dimensions, à savoir par les rapports marchands et par les rapports de propriété. Le marché s'est révélé le moyen adéquat pour gérer une économie complexe, bien que la collectivité doive tenir ferme le gouvernail dans le cas de monopoles, de cartels, de biens publics ou de coûts externes. Avec le Gatt revu et augmenté en organisation mondiale du commerce on aborde pour la première fois un vrai marché mondial. Si partout on repousse les velléités interventionnistes de l'ancien Etat territorial c'est pour respecter ce marché global, mais aussi pour redéfinir la liberté des citoyens et de leur société civile, de leur association spontanée.

Le problème et sa solution

Ce que l'on oublie cependant dans ce grand renouveau du système de marché c'est la deuxième dimension, celle de la propriété. La propriété privée est un garant des libertés tout aussi important que les rapports marchands libres. Davantage, il n'y a pas de marché libre sans une propriété bien répartie. La liberté d'entrer en rapports contractuels sur le lieu de travail, par exemple pour son appartement, reste fictive si un partenaire possède tout et l'autre rien.

La propriété en Suisse est plus concentrée qu'ailleurs, le revenu aussi. Les statistiques fédérales pour 1991 indiquent que 2% des contribuables possèdent 42% des fortunes, et que les 5% les plus riches en détiennent les 57%. Mais ce qui compte dans la propriété ce n'est pas la simple fortune comptable («Vermögensrechte»), c'est beaucoup plus les droits du propriétaire («Verfügungsrechte»). Le pouvoir économique est lié aux formes de propriété telles que les actions, les immeubles. Le propriétaire d'un diamant de 10 millions ne commande à personne, celui d'une usine valant le même montant donne des ordres, exerce une influence. L'Etat, des organisations de défense peuvent imposer un partage de ce pouvoir. Mais ces mesures ne seront jamais parfaites. Elles ne suffiront pas aux gens démunis et elles risquent de chasser le capital productif vers d'autres lieux du marché global. Mais si l'on arrivait à mieux répartir la propriété elle-même, ce problème serait résolu, et d'autres avec lui.

Si donc tout le monde possédait une partie notable de son poste de travail, et son appartement, la coïncidence des rapports de marché et de propriété serait établie pour tout le monde.

En outre les structures de l'économie changent rapidement, la technique et le marché global aidant. Une partie croissante des travailleurs pourraient en être victimes un jour. On leur demande d'être flexibles, il est vrai. Mais si l'on risque de tomber dans le vide, mieux vaut être prudent. En revanche si l'employé participe au capital de sa firme, de sa branche, et qu'il est victime du changement, il est en partie dédommagé par le capital lui appartenant, et qui pourrait même être revalorisé si l'expérience de la firme réussit. Si elle ne réussit pas il ne perd pas plus qu'aujourd'hui.

Les firmes changent de caractère. Elles réduisent la part de la valeur ajoutée qu'elles réalisent elles-mêmes et elles signent des contrats de fournisseur et de client avec une multitude d'autres firmes. Les hiérarchies internes s'aplanissent, les relations s'inspirent du partenariat et de la spontanéité. Les firmes se divisent en petites unités autonomes et centrées sur leurs propres buts et leur propre profit. De telles firmes fonctionneront beaucoup mieux si leur capital est réparti comme sont réparties les compétences. Comme la firme devient de plus en plus une sorte de projet, et ne vise plus le long terme, une participation au capital, et partant aux bénéfices, peut être la condition nécessaire pour attirer des spécialistes pendant ce laps de temps.

La conjoncture va connaître des hauts et des bas. Les firmes demanderont une flexibilité croissante des salaires. Pour éviter la flexibilité uniquement vers le bas ou la déroute individualisée il faut négocier des systèmes de salaires incorporant une part importante de participation aux bénéfices (et au capital) de l'entreprise. Ainsi la flexibilité se fera dans les deux sens, la transparence des mouvements sera plus impérative. La négociation obstinée de salaires égalitaires et uniformes par des syndicats traditionnalistes produira une évolution selon le plus petit dénominateur commun. Mais les bénéfices de l'économie ces dernières deux cents années ont évolué beaucoup plus. Il faut renouer avec le rêve initial du mouvement ouvrier, ne pas rester ouvriers et dépendants, mais devenir des producteurs associés, secouer le joug du salariat. C'est d'ailleurs le dernier des points du programme fondateur de l'Union syndicale suisse de 1880 qui ne soit pas encore en voie de réalisation...

Les instruments

Les instruments sont multiples. Il faut en tout cas incorporer dans les salaires une part négociée de participation aux bénéfices. Celle-là peut être attribuée sous forme de capital-actions de la firme, libéré par une partie de ses bénéfices. Ainsi il ne faut même pas débourser des liquidités, en un premier temps. Plus tard les dividendes seront à payer là-dessus. Il faudra introduire beaucoup plus de firmes sur le marché des capitaux, ou organiser des marchés d'actions internes. Ainsi en un deuxième temps les employés détenteurs de capital pourront retrouver leur argent. Ces systèmes peuvent être combinés avec le deuxième pilier, dont une partie peut être investie dans la firme elle-même. Pour les participations multiples qu'une caisse du deuxième pilier peut avoir dans d'autres firmes, on pourrait instituer un centre commun qui aurait mandat de représenter les droits de vote des parts salariales des caisses dans les assemblées générales respectives.

La participation aux bénéfices pourrait être comme en France redéposée en tant que capital étranger dans les firmes. Les sommes ainsi réunies par les salariés seraient rétribuées par des intérêts et elles pourraient être retirées individuellement un jour.

Les Etats pourraient favoriser la formation de capital, par des rabais d'impôts, par une meilleure flexibilité et une transparence augmentée du droit des sociétés anonymes.

Des systèmes de conseils et de financement devraient être offerts – par des personnes privées, par l'Etat, par les syndicats et par les associations patronales – pour les cas fréquents où une entreprise arrive au terme d'une génération de propriétaires sans trouver de repreneur dans la famille. Au lieu de la vendre au plus offrant (le plus souvent à une grande firme qui en utilisera les meilleures cartes) les employés pourront la reprendre.

Il est évident que dans tous ces systèmes les employés peuvent obéir aux lois de l'efficience, à l'appât du gain maximalisé et individuel, mais ils pourront également stipuler des buts plus solidaires. La propriété mieux répartie ne leur impose aucun comportement; au contraire, elle leur permet le choix.

Le triomphe de la société libre vient d'ouvrir la voie à de telles possibilités, à de tels choix. Pour ne pas être à son tour totalitaire, cette société triomphante devra être multicolore, elle devra faire des expériences, avançant en tâtonnant vers un avenir encore inconnu, et c'est à ce prix qu'elle sera viable et sociale à la fois.